

Compte rendu du Conseil Municipal du 21/10/2014

Début de séance : 20 heures

Excusé : Frédéric Mure

Secrétaire de séance : Florent Imbert

Présentation du projet de rénovation du bâtiment école par l'OGEC

Le projet nous a été présenté par la présidente de l'OGEC (Elisabeth Fayolle) et par la directrice de l'école (Séverine Bard). Cette présentation a permis aux nouveaux élus de connaître en quoi consistent les différents travaux entrepris par l'école :

- Le ravalement des façades,
- L'accessibilité pour les personnes handicapées.
- L'isolation des murs par l'extérieur.
- La réalisation de nouvelles pièces sous le préau afin de rendre les locaux plus fonctionnels

Halle-Préau & Annexes mairie: validation des lieux d'implantation

Michel Rampon prend la parole afin de nous faire un compte rendu de la réflexion qui a eu lieu, au sein de la commission bâtiments, sur l'implantation de la future Halle-Préau (qui serait mise à disposition de l'école durant les périodes scolaires).

La commission propose de faire un préau dans l'ancien jardin de la cure et en même temps de mettre en sécurité la cour sous la mairie.

M. le Maire soumet au vote cette proposition, que le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour et une contre.

Appel à maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet Halle-Préau

Au vu du montant estimé pour le coût de la maîtrise d'œuvre, Mr le Maire propose de faire paraître un appel d'offre sur un journal d'annonces légales. Cette parution ou le règlement de consultation, doit permettre la possibilité de pouvoir négocier avec les différents concurrents.

M. le Maire demande une délégation au Conseil Municipal lui permettant de lancer cette procédure d'appel d'offre. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Animation OGEC du 12 décembre : engagement de participation (subvention d'équilibre)

L'OGEC prévoit une animation avec les enfants le 12 décembre. Un groupe issu de St Julien sur Bibost est retenu pour animer la soirée. L'OGEC demande une subvention d'équilibre à la municipalité dans le cas où les recettes de la soirée ne couvrent pas les frais occasionnés lors de celle-ci.

Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité.

Délibération sur le cout de la location de la salle de la cantine

Michel Rampon (responsable de la commission bâtiments) nous présente le futur contrat de location et le règlement d'utilisation de la salle de la cantine, qui sera mis en place.

Avant réfection de cette salle, le tarif de location était de 84 € (avec une caution de 100 €).

Après débat, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuel, soit 84 €.

Délibération sur le nom des voies du village

Il y a maintenant 9 ans que les voies du village ont été baptisées. Pour qu'elles soient enregistrées au service des impôts (cadastre), il nous faut délibérer sur les noms de celles-ci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les noms et localisation de chacune d'entre elles.

Délibération : SIVOS (retrait de la commune de Duerne)

La commune de Duerne souhaite se retirer du SIVOS car les enfants de la commune vont désormais au collège de St Martin en Haut. Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

Délibération : fixation prix de vente sortie de l'actif

Suite à l'annonce parue dans le bulletin bédouin pour la vente de différents objets appartenant à la commune :

- Marcel Notin se propose pour l'acquisition du pulvérisateur et accepte de payer le prix de 100 €.
 - Michel Rampon se propose pour l'acquisition du lot de bois de charpente et accepte de payer le prix de 180 €.
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Pour information : 1,920 tonne de ferraille a été vendue pour une valeur de 153,60 €, à un négociant.

Délibération : participation SIEMLY 2015

Le montant provisoire de cette contribution au SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais) pour l'année 2015 s'établit à 1 590,26 € (soit 2,59 € / habitant). Cette dépense peut être fiscalisée ou inscrite au budget communal.

Après réflexion du Conseil Municipal, elle sera fiscalisée (comme les années précédentes) et assurée par un recouvrement direct sur les contribuables. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération : taxe d'aménagement

Instaurée en date du 1^{er} mars 2012, suite à une réforme de la fiscalité de l'aménagement et inscrite dans le Code de l'Urbanisme, le taux communal de cette taxe d'aménagement avait été fixé à 1 % avec exonération totale pour des constructions ou aménagements relatifs à des commerces de détail d'une surface inférieure à 400 m². Considérant que l'ensemble des délibérations n'ont pas été prises selon les mêmes termes, les services de l'Etat nous ont demandé de délibérer à nouveau.

Mr le Maire précisant qu'il ne s'agit là que d'une formalité administrative, qui ne modifie pas la décision prise antérieurement, ni sur le taux, ni sur les possibilités d'exonérations, le Conseil Municipal adopte cette nouvelle rédaction de la délibération, à l'unanimité.

Délibération : mise en place des astreintes aux agents territoriaux

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la mise en place et le paiement de jours d'astreintes aux agents communaux, qui permettront d'assurer des services en plus de leurs temps de travail habituel (par exemple : l'arrosage le week-end, le déneigement la nuit et week-end, etc...).

Délibération : recrutement d'un agent administratif en contrat C.D.D occasionnel

Le recrutement de cet agent est basé sur un contrat de 21 heures (temps global sur une période 3 mois). L'agent proposé est Mme Régine Blanc, qui a déjà travaillé pour notre secrétariat de mairie. Son embauche permettra, durant cette période, d'effectuer la facturation et comptabilité de la cantine et finaliser les travaux relatifs à l'inventaire comptable du patrimoine communal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.